Organisation du Ministère ----------> projet de zone commerciale et logistique à Ben Guerdane

1 . **unité de gestion par objectifs pour la création d'un projet de zone commerciale et logistique à Ben Guerdane :**

L'Unité de gestion par objectifs pour la création d'un projet de zone commerciale et logistique à Ben Guerdane a été crée par le Décret n° 2010-2069 du 23 août 2010.Tel que complété par le décret n° 2012-746 du 2 Juillet 2012.

L'unité de gestion par objectifs veille, en coordination avec les structures concernées, à l'exécution des différentes opérations dans le cadre de la réalisation du projet de zone commerciale et logistique à Ben Guerdane, et notamment en ce qui concerne :

- La définition des concepts et la détermination des composantes du projet et des modalités de son exécution,
- L'élaboration des termes de référence des études relatives au projet en vue de la création d'une zone commerciale et logistique, et ce, en s'inspirant des expériences similaires dans le monde,
- La désignation d'un bureau d'études pour la réalisation des études relatives au projet et son suivi,
- La proposition du meilleur site pour le projet à la lumière des résultats des études techniques,
- La proposition de la structure qui assurera la supervision de la réalisation du projet et son suivi,
- La détermination des acteurs économiques ayant vocation à s'établir et à exercer leurs activités au sein du projet,
- L'élaboration du cadre légal et réglementaire des différentes formes de transactions au sein du projet.

Afin d'accomplir ses missions, l'unité peut faire appel, dans un cadre contractuel, à l'assistance technique de bureaux d'études.

Les objectifs du projet consistent en ce qui suit :

- Création d'un espace intégré pour la réalisation d'activités commerciales et de services afin de soutenir la dynamique économique et l'emploi dans la région,
- Encouragement à l'établissement des grandes sociétés commerciales internationales,
- Valorisation des avantages comparatifs de la zone frontalière et soutien de la coopération avec les marchés voisins.

2 . **L'état d'avancement de la zone commerciale et logistique de Ben Guerdane :**

- Toutes les procédures immobilières ont été achevées et l'Office du Commerce de la Tunisie a acquis le terrain auprès du ministère des Domaines et des affaires immobilières (délivrance d'un certificat de propriété le 26 décembre 2017).
- Réalisation des études techniques fonctionnelles et financières du projet.

- **Travaux d'infrastructures extra muros :**

- Promulgation du décret gouvernemental n° 346 du 2017 du 9 mars 2017, accordant à l'office du commerce de la Tunisie les avantages prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.
- Promulgation du décret gouvernemental n° 178 du 19 février 2018, modifiant le décret gouvernemental n° 2017-346 du 9 mars 2017, accordant à l'office du commerce de la Tunisie les avantages prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.
-Des conventions ont été conclues courant la 2ème semestre de 2017 entre l'Office du Commerce de la Tunisie et les entreprises concessionnaires pour la réalisation des travaux de raccordement du projet aux réseaux publics.

- **L'avancement de la réalisation des travaux extra muros :**
  - Exécution des travaux de raccordement au réseau d'eau potable par la mise de canaux en fer et la construction de deux réservoirs d'eau sur le site du projet.
  - Exécution des travaux de raccordement de la zone au réseau d'électricité.
  - Construction d'une station d'épuration réservée à la zone.
  - Exécution des travaux de la route de ceinture autour de la zone et à l'intérieur de ses frontières sur une longueur de 4 km.
- **Au niveau institutionnel :**

  Les procédures de création de la société , qui sera chargée de la gestion et de la promotion de la zone franche commerciale et logistique de ben guerdane ont été engagées ,ainsi que la détermination des apports et des ressources financières de la concrétisation de la première tranche du projet.